

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent vingt-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 8 octobre 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 19 NOVEMBRE 2015

Procès-verbal de la trois cent vingt-septième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 8 octobre 2015 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
ABANDA NGONO, Fernande Étudiante	X	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
CALMÈS, Christian Professeur – Département des sciences administratives	X	
HAMOU-LHADJ, Abdelkrim Chargé de cours	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
KANE, Hamdjatou Professeur – Département des sciences administratives	X	
LAFRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANARIS, Catherine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
LANDRY, Marc Doyen des études	X	
LANGÉVIN, Daniel Chargé de cours		X
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
MORIN, Stéphane Étudiant		X
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales		X
SIMARD, Jean-François Professeur – Département des sciences sociales	X	
VACANT Étudiant(e)		
VACANT Étudiant(e)		

OBSERVATEURS :

DE GROSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice adjointe à l'enseignement
et à la recherche pour les Laurentides

PRÉSENT

X

ABSENT

DUPONT, Yves
Vice-recteur à l'administration et aux ressources

X

JOBIN, Isabelle
Adjointe au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

Il souhaite la bienvenue à monsieur Joël Éric Olinga Mebada, nouvellement membre de la commission des études à titre d'étudiant, et souligne que deux sièges réservés aux étudiants sont toujours à pourvoir au sein de la commission.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal de la trois cent vingt-sixième (10 septembre 2015) réunion
 - 2.1. Adoption
 - 2.2. Affaires en découlant
3. Projet de création du doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille
4. Projet d'autonomisation du programme de doctorat en psychologie (Ph. D.), profil recherche
5. Projet d'adoption des modifications des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences infirmières : 3258, 3565 et 3576
6. Projet d'adoption du nouveau descriptif de cours SOCXXX *Sociologie de l'environnement*
7. Projet d'adoption des modifications aux descriptifs de cours FRA2303 *Français I* et FRA2323 *Français II*
8. Habilitation à la codirection aux études de cycles supérieurs
9. Attribution du *Prix d'excellence 2015 en recherche pour les professeurs* (résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)
10. Attribution du *Prix d'excellence 2015 pour l'implication dans le milieu pour les professeurs* (résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)
11. Attribution de la distinction « Mérite étudiant » (résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)
12. Nomination d'un (1) membre à la sous-commission des études
13. Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres
14. Nomination de deux (2) membres au comité de la recherche et de la création
15. Nomination de deux (2) membres au comité d'habilitation
16. Nomination d'un (1) professeur et d'un (1) étudiant au comité de discipline
17. Nomination d'un (1) étudiant au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat
18. Modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*)

19. Période d'information et questions
20. Prochaine réunion (19 novembre 2015)
21. Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la trois cent vingt-sixième (10 septembre 2015) réunion**

2.1 **Adoption**

Sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par madame Fernande Abanda Ngonu, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent vingt-sixième (10 septembre 2015) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer la correction suivante, soit :

Point 6 (p. CE-7) : Remplacer, à la première phrase du deuxième paragraphe, les mots « qui ne sont pas d'accès libre » par les mots « qui sont d'accès libre ».

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent vingt-sixième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- **Projet de création du doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille.

Désireux d'offrir à l'UQO, en Outaouais et dans les Laurentides, un doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille, les professeurs du Département des sciences infirmières et du Département de travail social ont uni leurs efforts pour construire ce nouveau projet de programme. Fort de l'expertise de près de quarante professeurs provenant de tous les horizons disciplinaires, le projet s'articule, avec un regard interdisciplinaire, autour de la famille comme objet d'études.

Le projet de programme a obtenu l'appui des assemblées départementales en sciences infirmières et en travail social. Trente-cinq professeurs de divers départements ont joint leur dossier de recherche au projet.

Le projet a reçu un avis favorable unanime des membres lors de la séance de la sous-commission des études tenue le 22 septembre 2015, et ce, sous réserve des modifications proposées en séance. Le projet de programme est soumis à la commission des études avec des ajustements qui tiennent compte de ces commentaires.

Le doyen des études précise les prochaines étapes et indique que si le processus se déroule bien, l'ouverture du programme pourrait se faire à l'automne 2016.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2504 concernant le projet de création du doctorat interdisciplinaire en intervention et recherche sur la famille; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Projet d'autonomisation du programme de doctorat en psychologie (Ph. D.), profil recherche**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet d'autonomisation du programme de doctorat en psychologie (Ph. D.), profil recherche.

La présente demande d'autonomisation vise à permettre à l'UQO de s'approprier complètement la programmation de ses études supérieures en psychologie en offrant de façon autosuffisante une formation de troisième cycle orientée vers la recherche qui complète avantageusement le profil clinique déjà implanté. La programmation de troisième cycle en psychologie clinique est maintenant solidement établie à l'UQO. L'entente UQO/UQAM a été maintenue pour le profil recherche et il est prévu qu'elle se poursuive jusqu'à ce que l'UQO reçoive l'autorisation d'offrir ce volet important des études de troisième cycle de façon autonome. Le doctorat UQO/UQAM (Ph. D.), profil recherche, a permis d'initier l'offre de formation d'études supérieures en recherche en psychologie à l'UQO et il a en ce sens joué un rôle préliminaire important. Le développement du corps professoral du Département de psychoéducation et de psychologie et l'évolution de la programmation en psychologie à l'UQO ont toutefois atteint un niveau de maturité suffisant pour que l'offre d'un programme d'études doctorales autonome en recherche devienne une étape naturelle, nécessaire et fructueuse.

Il est utile de souligner que la configuration de la programmation des études de troisième cycle en psychologie en deux doctorats, l'un orienté vers la psychologie clinique et l'autre vers la recherche psychologique, s'inscrit en continuité avec la structure du baccalauréat en psychologie. En effet, le plan de formation de ce programme comporte des profils distincts qui préparent aux études supérieures orientées vers ces deux champs d'expertise (l'intervention et la recherche). La congruence entre les profils de formation d'un cycle à l'autre permet d'initier et d'approfondir l'apprentissage de connaissances spécialisées selon les intérêts des étudiants, ce qui augmente la pertinence et l'efficacité de la formation à tous les cycles d'études. L'autonomisation du doctorat en psychologie (Ph. D., profil recherche) permettra ainsi à l'UQO d'offrir la gamme complète des formations usuelles au troisième cycle en psychologie, au sein d'une structure globale cohérente comportant des cheminements complémentaires, juxtaposés de façon conséquente et intégrée.

En somme, la présente demande d'autonomisation du programme de doctorat en psychologie (Ph. D., profil recherche) se propose de capitaliser sur le potentiel d'une discipline qui n'est pas encore déployée de façon autosuffisante aux cycles supérieurs à l'UQO. La consolidation de la programmation au troisième cycle en psychologie est susceptible de contribuer à bonifier le développement des services universitaires à l'UQO et, surtout, à mieux répondre aux besoins de formation avancée en recherche psychologique en Outaouais.

Le doyen des études souligne que le dossier présenté comprenait beaucoup de nouveautés, ce qui a suscité de nombreux commentaires de la part du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Ce dernier a notamment exigé que le programme comporte 90 % du même contenu que celui qui est offert actuellement par l'entremise de l'entente avec l'UQAM. Le Ministère souhaite également s'assurer de l'accord du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI).

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2505 concernant le projet d'autonomisation du programme de doctorat en psychologie (Ph. D.), profil recherche, présentement dispensé en association avec l'UQAM; laquelle est jointe en appendice.

5.- Projet d'adoption des modifications des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences infirmières : 3258, 3565 et 3576

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'adoption des modifications des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences infirmières : 3258, 3565 et 3576.

Étant donné que les programmes de maîtrise en sciences infirmières connaissent une forte demande d'admission sur la base adulte de la part des candidats qui n'ont pas une formation universitaire en sciences infirmières effectuée au Canada ou reconnue par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières a approuvé les modifications des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences infirmières. Pour le programme de maîtrise en sciences infirmières, concentration en santé mentale et en soins psychiatriques

(3258), le comité a approuvé le retrait de la base d'admission adulte. Pour les programmes de maîtrise en sciences infirmières (3565) et de maîtrise en sciences infirmières (avec mémoire) (3576), les conditions d'admissions de la base adulte ont été amendées et clarifiées.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Hamdjatou Kane, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2506 concernant le projet d'adoption des modifications des conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences infirmières : 3258, 3565 et 3576; laquelle est jointe en appendice.

6.- **Projet d'adoption du nouveau descriptif de cours SOCXXX Sociologie de l'environnement**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'adoption du nouveau descriptif de cours SOCXXXX Sociologie de l'environnement.

Lors de la réunion du 2 septembre 2015, l'Assemblée départementale du Département des sciences sociales a approuvé le nouveau descriptif. Le Module des sciences sociales a exprimé son intention d'intégrer ce nouveau cours, à une date ultérieure, aux programmes en sciences sociales, dans le cadre d'un projet de consolidation des programmes de premier cycle en sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de madame Fernande Abanda Ngonu, appuyée par madame Valérie La France-Moreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2507 concernant le projet d'adoption du nouveau descriptif de cours SOCXXX Sociologie de l'environnement; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Projet d'adoption des modifications aux descriptifs de cours FRA2303 Français I et FRA2323 Français II**

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet d'adoption des modifications aux descriptifs de cours FRA2303 Français I et FRA2323 Français II.

Lors de la réunion du 28 août 2015, l'Assemblée départementale du Département d'études langagières a approuvé les modifications aux descriptifs de cours FRA2303 Français I et FRA2323 Français II afin d'éliminer les redondances et de mettre à jour les objectifs et les contenus de ces deux cours. Ces modifications sont présentées dans les triptyques joints au projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2508 concernant le projet d'adoption des modifications aux descriptifs de cours FRA2303 Français I et FRA2323 Français II; laquelle est jointe en appendice.

8.- **Habilitation à la codirection aux études de cycles supérieurs**

Le doyen des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la recommandation du comité d'habilitation relativement à l'habilitation à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié la demande d'habilitation qui lui a été soumise en regard du programme de doctorat en psychologie (essai doctoral).

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études le dossier ayant reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 19 août 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2509 concernant l'habilitation à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

9.- **Attribution du Prix d'excellence 2015 en recherche pour les professeurs**

(résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO prévoit qu'un *Prix d'excellence en recherche* soit décerné en 2015.

En janvier 2015, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Guy Chiasson, professeur – Département des sciences sociales;
- Sylvie de Grosbois, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et à la recherche;
- Nada Guzin Lukic, professeure – École multidisciplinaire de l'image;
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique;
- André Manseau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant;
- Francine de Montigny, professeure – Département des sciences infirmières;
- Hervé Ndayimirije, étudiant.

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du *Prix d'excellence en recherche* pour l'année 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Hamdjatou Kane, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2510 concernant l'attribution du *Prix d'excellence en recherche pour les professeurs* pour l'année 2015 (sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015); laquelle est jointe en appendice.

10.- **Attribution du Prix d'excellence 2015 pour l'implication dans le milieu pour les professeurs**

(résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO prévoit qu'un *Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu* soit décerné en 2015.

En janvier 2015, les professeurs ont été invités à soumettre leur candidature.

Le vice-recteur à l'enseignement et la recherche a formé un comité de sélection chargé de recommander le récipiendaire pour ce prix. Le comité était formé de :

- Denis Beaudoin, membre socio-économique du conseil d'administration;
- Robert Bilterys, doyen de la formation continue et des partenariats;
- Sylvain Delagrangé, professeur – Département des sciences naturelles;
- Murielle Laberge, doyenne de la gestion académique et secrétaire du comité;
- Charmain Levy, professeure et responsable des programmes de deuxième cycle en développement territorial – Département des sciences sociales;
- André Manseau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant.

Le comité de sélection s'est réuni pour recommander à la commission des études le récipiendaire du *Prix d'excellence pour l'implication dans le milieu* pour l'année 2015.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2511 concernant l'attribution du *Prix d'excellence pour l'implication*

dans le milieu pour les professeurs pour l'année 2015 (sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015); laquelle est jointe en appendice.

11.- Attribution de la distinction « Mérite étudiant »

(résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que le « Mérite étudiant » a pour objectif de souligner le mérite exceptionnel de nouveaux diplômés de l'UQO qui, pendant leurs années à l'Université, ont témoigné d'un grand potentiel et ont fait preuve d'excellence dans leur engagement dans la vie universitaire tout en maintenant un dossier académique de grande qualité.

La personne proposée au titre « Mérite étudiant » :

- doit être diplômée de l'UQO au baccalauréat, à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre de l'année courante au moment de la remise;
- ne doit pas avoir été rémunérée pour sa participation aux projets en lien avec la vie universitaire mis en appui dans son dossier de candidature.

Le comité de sélection a été formé et présidé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant et est composé de la façon suivante :

- André Manseau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant et président du comité;
- Simon Latulippe, directeur des services aux étudiants;
- Martin Savard, professeur au Département des sciences administratives à Saint-Jérôme;
- Diane Bigras, responsable des programmes de deuxième cycle en comptabilité professionnelle à Gatineau;
- Denis Beaudoin, membre socio-économique du conseil d'administration;
- Marie-Pier-André Simard, étudiante.

Le comité recommande l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » à la personne dont le nom est divulgué en séance par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant.

Un membre dit craindre que le choix des trois lauréats désignés lors de la présente réunion, qui s'est arrêté sur des personnes issues du même département, soit le Département de psychoéducation et de psychologie, induise une perception de préférence à l'égard de ce dernier. L'on souligne que ce département est particulièrement actif et l'on précise que trois comités de sélection distincts sont formés pour les distinctions concernées, donc il n'y a pas de concertation. Un autre membre estime que le message qui devrait plutôt se dégager est que les autres départements devraient souligner davantage l'excellence et les réalisations de leurs professeurs et étudiants en soumettant plus de candidatures.

Après délibérations, sur proposition de madame Valérie La France-Moreau, appuyée par madame Nadia Baaziz, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2512 concernant l'octroi de la distinction « Mérite étudiant » (sous embargo jusqu'au dévoilement du récipiendaire – 22 novembre 2015); laquelle est jointe en appendice.

12.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission des études

Le secrétaire général mentionne que la sous-commission des études a pour mandat général de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes d'études de tous les cycles et de faire ses recommandations à la commission des études afin que la mise à jour et le développement de programmes se fassent de façon organique et harmonieuse eu égard à la mission de l'Université.

La sous-commission des études, présidée par le doyen des études, est composée de neuf (9) membres représentant les catégories suivantes :

- Sept (7) professeurs :
 - Francine Rancourt (01/10/2015-30/09/2018);
 - Louise Briand (11/10/2013-10/10/2016);
 - David Lefrançois (22/10/2012-21/10/2015);
 - Charmain Lévy (11/10/2013-10/10/2016);
 - Renée Michaud (14/10/2014-13/10/2017);
 - Martine Peters (11/10/2013-10/10/2016);
 - Fanny Robichaud (28/11/2014-27/11/2017).
- Deux (2) représentants des chargés de cours :
 - Charles-Antoine Bachand (28/11/2014-27/11/2017);
 - Luce Gilbert (28/11/2014-27/11/2017).

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 24 août 2015, et lors d'un rappel le 8 septembre 2015, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un (1) professeur à la sous-commission des études, et ce, afin de remplacer monsieur David Lefrançois, dont le mandat prendra fin le 21 octobre 2015.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux (2) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission des études (article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre à la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de madame Nadia Baaziz, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2513 concernant la nomination d'un (1) membre à la sous-commission des études (Sylvain Delagrangé); laquelle est jointe en appendice.

13.- Nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres

Le secrétaire général mentionne que la sous-commission de la formation des maîtres a pour mandat principal de recevoir et d'étudier les dossiers traitant des programmes de formation à l'enseignement et de faire des recommandations à la commission des études afin de s'assurer de la qualité de la formation dans tous les programmes de formation à l'enseignement qu'ils soient dispensés au campus de Gatineau ou au campus de Saint-Jérôme.

Elle veille à la mise en œuvre d'une véritable « approche-programme » en assurant, entre autres, la cohérence systémique entre les différents programmes de formation à l'enseignement et coordonne les actions des intervenants impliqués dans la formation des maîtres.

Outre le doyen des études, Marc Landry, qui la préside, la sous-commission est composée des membres suivants :

- directeur du Module de l'éducation :
 - Alain Cadieux – membre d'office.
- directeur du Département des sciences de l'éducation :
 - David Lefrançois – membre d'office.
- quatre professeurs membres de chacun des comités de programmes relevant du conseil du module de l'éducation :

- Deux (2) postes vacants;
 - Judith Emery-Bruneau (15.10.2015 – 14.10.2017);
 - Nathalie Anwandter Cuellar (30.11.2013 – 29.11.2016).
- trois professeurs issus des départements disciplinaires impliqués dans le programme de formation en enseignement :
 - Mathieu Charron (30.11.2012 – 29.11.2015);
 - Michal Iglewski (13.10.2011 – 14.10.2014);
 - Martin Laberge (01.10.2015 – 30.09.2018).
 - deux personnes chargées de cours recommandées par l'Assemblée des chargés de cours :
 - Gérard Gratton (15.10.2013 – 14.10.2016);
 - Pierre Daoust (31.05.2013 – 30.05.2016).
 - deux étudiants du Module de l'éducation recommandés par l'Association des étudiants du Module de l'éducation (AÉMÉ) :
 - Les deux postes sont vacants.
 - deux représentants du milieu scolaire de l'Outaouais désignés par la Table régionale de concertation sur la formation de la main-d'œuvre enseignante :
 - Les deux postes sont vacants.
 - un représentant du milieu de l'éducation de Saint-Jérôme :
 - Le poste est vacant.

Les mandats des membres, d'une durée de trois ans, sont renouvelables.

Le 24 août 2015, et lors d'un rappel le 8 septembre 2015, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner des professeurs aux postes suivants:

- Deux (2) professeurs membres des comités de programmes relevant du conseil de module de l'éducation pour les postes vacants;
- Un professeur issu d'un des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement et qui occupe une fonction de direction pour remplacer monsieur Michal Iglewski dont le mandat a pris fin le 14 octobre 2014;
- Un professeur issu d'un des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement pour remplacer et/ou renouveler monsieur Mathieu Charron dont le mandat prendra fin le 29 novembre 2015.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une (1) candidature pour le poste de professeur issu d'un des départements disciplinaires impliqués de par leurs activités dans les programmes de formation à l'enseignement.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres (article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Valérie La France-Moreau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2514 concernant la nomination d'un (1) membre à la sous-commission de la formation des maîtres (Michel Filion); laquelle est jointe en appendice.

14.- Nomination de deux (2) membres au comité de la recherche et de la création

Le secrétaire général indique que le comité de la recherche et de la création assiste la commission des études dans l'exercice de ses responsabilités à l'égard de la *Politique de la recherche et de la création*. Il exerce également le rôle de comité consultatif auprès de la commission sur toute question relative au développement et à la bonne marche de la recherche et de la création à l'Université. Dans le cadre de la gestion du fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création, le comité assiste le Décanat de la recherche dans l'étude des demandes de financement. Ce comité est par ailleurs responsable de la nomination d'un professeur au comité de promotion de la recherche et de la création.

C'est la *Politique de la recherche et de la création* qui comporte les dispositions relatives au mandat, à la composition et au mode de nomination des membres du comité de la recherche et de la création. Il est composé de six professeurs dont les postes sont identifiés comme suit : un poste en sciences de la gestion, un poste en sciences de l'éducation, un poste en sciences naturelles et génie, un poste en sciences humaines, un poste en art et lettres et un poste complémentaire (tous les secteurs).

Le comité de la recherche et de la création, présidé par le doyen de la recherche, est composé de six (6) professeurs :

- Ilham Benyahia, secteur des sciences naturelles et génie (01.10.2013 – 30.09.2015);
- Louise Bélanger, poste complémentaire (01.10.2014 – 30.09.2016);
- Nathalie Casemajor-Loustau, secteur des sciences humaines (01.10.2014 - 30.09.2016);
- Martine Leclerc, secteur des sciences de l'éducation (01.10.2013 – 30.09.2015);
- Tamas Koplyay, secteur des sciences de la gestion (01.10.2014 – 30.09-2016);
- Marie-Josée Goulet, secteur des arts et des lettres (01.10.2014 – 30.09.2016).

Les mandats des membres sont d'une durée de deux ans.

Le 24 août 2015, et lors d'un rappel le 8 septembre 2015, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner trois (3) professeurs afin de renouveler le mandat ou de remplacer les professeurs suivants siégeant au comité de la recherche et de la création :

- Ilham Benyahia en provenance du secteur des sciences naturelles et génie et dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2015;
- Martine Leclerc en provenance du secteur des sciences de l'éducation et dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2015;
- Marie-Josée Goulet en provenance du secteur des arts et des lettres qui a perdu qualité en raison d'un congé sabbatique ayant débuté le 1^{er} juillet 2015.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu trois (3) candidatures.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de la recherche et de la création (article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*), sur recommandation du doyen de la recherche agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres au comité de la recherche et de la création pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Hamdjatou Kane, appuyée par monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2515 concernant la nomination de deux (2) membres au comité de la recherche et de la création (Martine Peters et Christian Messier); laquelle est jointe en appendice.

15.- Nomination de deux (2) membres au comité d'habilitation

Le secrétaire général mentionne que le conseil d'administration approuvait, à sa séance du 8 mars 2010, le « Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs ». Le cadre institutionnel établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycle. L'habilitation statutaire a pour but d'assurer la qualité des programmes de deuxième et de troisième cycle et de garantir à chaque étudiant inscrit à un programme d'études de cycles supérieurs un encadrement pédagogique optimal assumé par des personnes dont la contribution scientifique ou artistique est reconnue, récente et pertinente. L'habilitation constitue par ailleurs un moyen d'assurer une correspondance entre les intérêts de formation des étudiants et les compétences scientifiques, artistiques ou professionnelles des directeurs et des codirecteurs.

Le conseil confiait lors de l'adoption du cadre institutionnel, à la commission des études, un pouvoir décisionnel à cet égard et rendait le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche responsable de son application et de son interprétation. Le doyen des études, quant à lui, était désigné responsable du processus d'habilitation.

Le comité d'habilitation est composé du doyen des études et du doyen de la recherche qui sont des membres d'office ainsi que de cinq (5) professeurs :

- Stéphane Bouchard (28.11.2014 – 27.11.2017);
- Lizanne Lafontaine (11/10/2013-10/10/2016);
- Charmain Lévy (11/10/2013-10/10/2016);
- Deux sièges sont vacants.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable.

Le 24 août 2015, et lors d'un rappel le 8 septembre 2015, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner deux (2) professeurs au comité d'habilitation, et ce, afin de combler les sièges vacants.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu deux (2) candidatures.

La commission des études est invitée à pourvoir à ces nominations au comité d'habilitation, sur recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Hamdjatou Kane, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2516 concernant la nomination de deux (2) membres au comité d'habilitation (Judith Émery-Bruneau et Madeleine Stratford); laquelle est jointe en appendice.

16.- Nomination d'un (1) professeur et d'un (1) étudiant au comité de discipline

Le secrétaire général indique que le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre le doyen des études, Marc Landry, qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et ayant un statut de cadre :
 - Liette Faubert – membre d'office.
- le secrétaire général ou son représentant :
 - Lucie Villeneuve – membre d'office.

- deux professeurs :
 - Geneviève Piché (11.10.2013 – 10.10.2015);
 - Mario Lepage (01.10.2015 – 30.09.2017).
- deux personnes chargées de cours :
 - André Régimbald (14.03.2014 – 13.03.2016);
 - Pascal Sergent (14.03.2014 – 13.03.2016).
- deux étudiants :
 - Poste vacant (à la suite du départ de Philippe Bourbeau-Coderre);
 - Léonidas Nsabimana (05.06.2014 – 04.06.2016).

Nomination d'un professeur

Le 24 août 2015, et lors d'un rappel le 8 septembre 2015, le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs afin de désigner un (1) professeur au comité de discipline, et ce, afin de renouveler ou de remplacer la professeure Geneviève Piché dont le mandat prendra fin le 10 octobre 2015.

Suite à l'appel, le secrétaire général a reçu une demande de renouvellement de la professeure Geneviève Piché et une (1) nouvelle candidature.

Nomination d'un étudiant

Le 27 février 2015, et lors de rappels le 19 juin, 13 août, le 28 août et le 22 septembre 2015, le secrétaire général faisait parvenir à l'Association générale des étudiants (AGE-UQO) un courriel qui mentionnait le remplacement au poste vacant (à la suite du départ de Philippe Bourbeau-Coderre) au comité de discipline et l'invitait à lui transmettre le nom d'un représentant étudiant.

L'AGE-UQO a proposé la désignation d'un étudiant afin de pourvoir un poste vacant, soit monsieur Alex Soulière-Galipeau, éligible à y siéger tel qu'il appert des vérifications effectuées au Secrétariat général.

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 6.8 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*), sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer deux (2) membres au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Abdelkrim Hamou-Lhadj, appuyée par madame Fernande Abanda Ngonu, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2517 concernant la nomination d'un (1) professeur (Geneviève Piché) et d'un (1) étudiant (Alex Soulière-Galipeau) au comité de discipline; laquelle est jointe en appendice.

17.- Nomination d'un (1) étudiant au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat

Le secrétaire général mentionne que suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études, le 14 mars 2013, il est prévu, parmi les sept personnes devant y siéger, qu'un étudiant soit nommé à ce comité.

Le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat est composé des huit (8) membres suivants :

- Le doyen des études, président;
- Deux (2) professeurs :

- Martine Peters (01/10/2015 – 30/09/2017);
- Caroline Caron (01/10/2015 – 30/09/2017).
- Un étudiant :
 - Hervé Nyamé (30/05/2013 - 29/05/2015).
- La conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique :
 - Martine de Grandpré.
- Un cadre du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche désigné par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche :
 - Liette Faubert, directrice adjointe du soutien aux études, campus de Saint-Jérôme.
- Un représentant du Service de la bibliothèque :
 - Emanuela Chiriac (30/06/2014 - 29/06/2016).
- Un représentant des chargés de cours :
 - Tina de Luca (28/11/2014 – 27/11/2016).

Le 28 août 2015, le secrétaire général a communiqué avec AGE-UQO pour lui mentionner que le mandat de l'étudiant Hervé Nyamé avait pris fin le 29 mai dernier. Un rappel a été effectué auprès de l'AGE-UQO le 22 septembre 2015. À la suite de ces courriels, l'AGE-UQO a communiqué avec le secrétaire général pour lui mentionner le nom du représentant des étudiants au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat, soit madame Joelle Tremblay.

La commission des études, sur recommandation du doyen des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un (1) membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat pour un mandat de deux (2) ans.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Marc Landry, appuyée par monsieur Joël Éric Olinga Mebada, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2518 concernant la nomination d'un (1) étudiant au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (Joelle Tremblay); laquelle est jointe en appendice.

18.- Modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant mentionne que la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*, dont le nouveau titre proposé est *Politique de conduite responsable en recherche et création*, a été modifiée pour répondre aux exigences des Fonds de recherche du Québec, ci-après « FRQ ». En effet, en septembre 2014, les FRQ ont lancé leur nouvelle politique à cet effet (*Politique sur la conduite responsable en recherche*). Toutes les universités québécoises doivent développer et déployer une politique institutionnelle conforme aux exigences de cette nouvelle politique au cours de l'année 2015-2016.

Les membres du comité de la recherche et de la création ont étudié la *Politique sur la conduite responsable en recherche* et ont proposé un projet de modification à la *Politique de conduite responsable en recherche et création* de l'Université.

Madame Mylène Deschênes des FRQ ainsi que Madame Karen Wallace du Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche ont tenu une session d'information le 4 septembre 2015 à l'UQO. Cette session d'information visait à expliquer les politiques sur la conduite responsable en recherche des organismes de recherche du Québec et du Canada, ainsi qu'à définir les rôles et responsabilités des principaux intervenants en recherche pour la mise en œuvre de ces politiques.

Le projet de modification de la politique par le comité de la recherche et de la création a été soumis aux groupes suivants : Syndicat des professeures et professeurs,

Syndicat des chargées et chargés de cours, Syndicat du groupe professionnel, Syndicat des étudiantes et étudiants salariés, Association générale des étudiants, Association des cadres, les professeurs et les cadres. Lors d'une période de consultation, ces groupes étaient invités à commenter et suggérer des modifications à la politique, et ce, du 1^{er} juin au 15 septembre 2015. Ce projet de modification incluant une compilation des commentaires reçus au 15 septembre 2015 par les différents groupes de l'Université a été transmis aux membres aux fins de la présente rencontre.

Le Décanat de la recherche ainsi que le Secrétariat général ont modifié la *Politique de conduite responsable en recherche et création* afin d'intégrer les propositions de modification découlant de la période de consultation avec les groupes de l'Université. Un triptyque détaillant les modifications suggérées et les clarifications aux interrogations des groupes ainsi qu'un document présentant dans sa version finale la *Politique de conduite responsable en recherche et création* ont été transmis aux membres aux fins de la présente rencontre. Les commentaires reçus après la période de consultation ont également été transmis aux membres.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant suggère d'analyser le projet en tenant compte des commentaires issus de la consultation. Il propose également, si des modifications majeures sont recommandées suite aux discussions, d'adopter le projet en étapes, étant donné qu'il doit être adopté à l'intérieur d'un délai serré. Il résume les commentaires reçus et présente les modifications apportées au projet en conséquence. Les principaux commentaires touchaient notamment la féminisation du texte, la personne responsable du traitement des allégations, les champs d'application de la Politique, la formation d'un comité d'examen permanent et le délai à l'intérieur duquel le signalement doit être effectué.

Suite à la présentation, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant, le secrétaire général et le recteur répondent aux questions des membres et plus particulièrement en ce qui concerne :

- La féminisation du texte;
- L'application de la « mention inadéquate » (article 6.6.3) à l'égard des assistants de recherche;
- Le taux de réponse à la consultation;
- La façon dont les commentaires et les résolutions des départements à l'égard de certaines dispositions ont été pris en compte dans le processus de révision;
- La possibilité d'établir une liste des sanctions propres à l'UQO;
- L'information transmise aux personnes touchées;
- La suggestion de constituer un comité permanent;
- La justification de la mention de l'article 4 disant que « les dispositions de la présente politique prévalent sur celles de toute autre politique ou règlement de l'Université qui leur seraient contraires »;
- La personne désignée à titre de responsable et d'interlocuteur avec les organismes subventionnaires – l'on suggère que ce soit une personne issue de la filière académique (doyen de la recherche);

Suite aux discussions, les membres conviennent d'effectuer les modifications suivantes au projet de *Politique de conduite responsable en recherche et création*, soit :

Article 4 – Champs d'application : de retirer le quatrième paragraphe, soit « Les dispositions de la présente politique prévalent sur celles de toute autre politique ou règlement de l'Université qui leur seraient contraires »;

Article 7.2 – Secrétaire général : de modifier le libellé de cet article ainsi : « Le secrétaire général est co-responsable avec le doyen de la recherche du traitement des allégations de manquement à la conduite responsable ». L'on convient de remplacer, partout où il est requis de le faire, le « responsable » ou « le secrétaire général » par « le secrétaire général et le doyen de la recherche »;

Article 8.1 – Responsable du traitement des allégations de manquement : « Le secrétaire général et le doyen de la recherche s'occupent conjointement de la gestion des allégations de manquements à la conduite responsable en recherche et création. Dans l'éventualité où ils estiment être en conflit d'intérêts apparent, potentiel ou réel, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche désigne un cadre de l'Université afin de garantir l'indépendance et l'autonomie décisionnelle de la gestion des allégations. »

Article 8.3 – Analyse préliminaire : de remplacer le libellé de cet article par : « Le secrétaire général et le doyen de la recherche procèdent à l'analyse préliminaire de la recevabilité de la plainte. Le secrétaire général informe la personne visée qu'il a reçu une déclaration de manquement à la conduite responsable en recherche et qu'un processus est entamé pour évaluer la plainte.

À l'étape de l'analyse préliminaire, outre le doyen de la recherche, le secrétaire général doit :

- a) s'adjoindre au minimum une personne qui occupe dans l'établissement un poste-cadre pour évaluer la recevabilité de la plainte;
- b) rendre conjointement avec le doyen de la recherche une décision écrite quant à la recevabilité de la plainte dans un délai de deux mois suivant la réception de la plainte. Ce rapport contient notamment les informations exigées à l'article 8.3.1;
- c) le cas échéant, transmettre une lettre au directeur des affaires éthiques et juridiques des FRQ quant à la décision relative à la recevabilité de l'allégation. Cette lettre doit être exempte de données nominatives (FRQ, 2014, p.21, 7.2.2) et contenir les informations décrites précédemment (cf. Annexe C : Modèle de lettre de recevabilité de l'allégation des Fonds de recherche du Québec).
- d) le cas échéant, informer immédiatement le fonds de recherche concerné, le FRQ ou le SCRR, si une intervention urgente et immédiate de l'Université s'avère nécessaire, notamment pour éviter tout risque ou préjudice pour des participants (« par exemple, pour protéger des participants en recherche, veiller à la sécurité d'animaux de laboratoire ou limiter les atteintes à l'environnement » (FRQ, 2014, p. 21)) ».

L'on convient de porter à l'attention du conseil d'administration les préoccupations de la commission à l'effet d'ajouter à la Politique des exemples de sanctions propres à l'UQO.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 327-CE-2519 concernant la modification à la *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* (renommée *Politique de conduite responsable en recherche et création*); laquelle est jointe en appendice.

19.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant distribue, à titre informatif, des documents illustrant les plus récentes statistiques à l'égard de l'effectif étudiant et de la répartition des financements externes et internes de la recherche.

Il fait également savoir que suite aux appels de candidatures transmis à tous les professeurs dans le cadre des concours de la Fondation canadienne sur l'innovation et des Chaires de recherche du Canada, un concours interne a été lancé afin de pouvoir présenter d'excellentes candidatures aux organismes subventionnaires. Des nouvelles sont attendues d'ici quelques mois.

Le recteur souligne la hausse des inscriptions au campus de Saint-Jérôme, notamment au sein des programmes d'études supérieures, et indique que l'UQO est la seule université du réseau de l'UQ à connaître une telle croissance. Malgré cette excellente performance, le recteur réitère l'importance pour l'UQO de poursuivre le développement de ses programmes et d'augmenter l'espace disponible à son campus de Saint-Jérôme. En effet, des études permettent de conclure que l'effectif étudiant de ce campus poursuivra sa croissance. Il souligne par ailleurs l'appui de la Ville de Saint-Jérôme et de quatre MRC des Laurentides dans les démarches entreprises pour l'agrandissement de ce campus. Il rappelle qu'une demande de dérogation à la règle utilisée pour déterminer l'espace disponible a été transmise au MEESR puisque selon cette règle, l'UQO est considérée comme étant en surplus d'espace.

Il poursuit ses informations en faisant état de l'avancement des travaux de révision du *Règlement général*. Il fait notamment savoir que des démarches de nature légale sont en cours et qu'un avis juridique, outre celui déposé par le Syndicat des professeures et des professeurs, a été sollicité par la direction. Conséquemment à cet avis, un des articles du Règlement doit être révisé. Le projet de *Règlement général* sera déposé suite aux modifications et aux vérifications.

20.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 19 novembre.

21.- Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur Christian Calmès, appuyée par madame Fernande Abanda Ngono, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 11 h 30.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy